

/Just.4

K'Umutware.....

Ndakumenyeshya ko ugomba gushakira no kuny-
 hererera aba bantu bo ku masoni wawe ku Bureau byo mu Ruhengeri
 muramuka ubabonye.-

IZINA	SE	NYINA	UMUSOZI	CHRF	IBYO BAKORE
1. Buhura alias Buhemolwa alias mahazi	Birabwaga	—	Kamukuba	—	Bose bacitse muli gerera hanyuma ba nyiza ikinu gikomeye - (bien immeuble)
2. Balizeni	Makel Mafuncho	(+) Mukandiinda	—	Mukamaliza	
3. Muhasha	Muhirwa	Mukakinyigirya	Jirundu	Eyasiga	
4. Bahizi	Munyambizi	(+) Nyiramyoboka	(+) Sava	Mwejuru	
5. Msekhanabo	Zigema	(+) Nyirangirumwami	Sava	"	bacite gerera
6. Bisiwa - alias Esiqwa Joseph	Tabara	Mwisumzu	(+) Rwamiko	Imyara	
7. Sinajurwa	Mirimo	Nyirarabuka	(+) Sava	Mwejuru	
8. Sava, alias Chephuan -	Chephumundi	Se baroni	(+) Kamukuba - town	—	

Ruhengeri



7233

ANNEXE
 Bilage
 OBJET :
 Voorwerp :

du 19
 Antwoord op nr
 Réponse au n°
 Rappel dans la réponse la date et le numéro.
 In het antwoord vermelden : n° en dagtekening
 No
 Gebied
 RUANDA - URUNDI
 Territoire du

le den

Ng.T.
PARQUET DE

RUANDA

Kigali

, le

12 mars 1953

N°

923

RMP.

3637/S.

Aff.

RUCYAGURAFIZI & KABUGA & CRTS.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'amener - de prise de corps à charge d'us prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP.

3637/S.

Identité:

RUCYAGURAFIZI, fils de Ugirashebuja(ev) et de ? , originaire de la colline ?, résidant à la colline Mukono chefferie Ndorwa, territoire de Biumba, en fuite prévenu de vol qualifié.

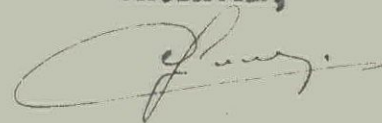
KABUGA, muhutu, fils de Bangirana(ev) et de Kambabazifev) originaire de la colline ?, résidant à la colline Butuza, chefferie Ndorwa, Kigezi-District, Uganda, en fuite, prévenu de vol qualifié.

A Monsieur l'O.P.J. :

Le Substitut du Procureur du Roi,

à KIGALI
NYANZA-RU
GITARAMA
BIUMBA
SHANGUGU
ASTRIDA
RUFENGERI
KIBUNGU
KISENYI
KIBUYE

CH. SACRE,



PARQUET DE

RUANDA

Nigali

, le 18 mars 1953

N° 964 / RMP. 3038/S.

Aff. SEBACUZI & Cts.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'amener - de prise de corps à charge d'un prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 3038/S.

Identité:

SEBACUZI fils de Nyaminani(+) et de Nyiramuyoboke(ev) originaire de la colline Kirengo, chefferie Kingogo, territoire de Ntsonzi, sans résidence connue, prévenu de vol qualifié.

A Monsieur l'O.P.J.:

NIGALI
NYANZA-RU
GITARANA
BIUMBA
SHANGUGU

ASTERIDA
RUPFINGERI
KIBUNGU
KISENYI
KIBUYE.

Le Substitut du Procureur du Roi,

CH. SACRE,



CONGO BELGE

Service des

Télécommunications

Arrivé à



à h. 11 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

le

a

h.

m.

No

mots

Handwritten text in French, likely a telegram message, mentioning names like 'Kisumu', 'Rumbezi', and dates like '17/11/17'.

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 11 h. 25 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des a.
admissibles pour les ind.
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

*M. Zola - Territoires
nyanza artida shangugu poste
Po. Buille Kibungu Ru. Belgezi Kibungu
Kibungu =*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à

Kigali

, le

13

à

10

h.

55 m.

N°

253

57/57

mois

*no 49313 / pris obligation rechercher Rimana Georges
et chauffeur fils de nanga ded et de nyiraminu
ni ded originaire de musha luganza sud
Kigali résidant katumba Kungogo Kibungu
condamné 6 mois ~~et~~ s.p.p. évadé ce jour
prison Kigali stop obligation Kibungu ouvrir
Kibungu = prison Kigali*

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 9 h 07 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des ab.
admis pour les indic.
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement : *uff =*

Indications de service taxées : *15 mg elo =*

Adresse :

*Subs-provoi goma
Op. 035 maris op. Krotche
poste goma op. goma op. 5 rchengeri*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à

rutshuru

le

6

à

9 h. 15 m.

N°

10 60/45

*Op. Krenyi op. luhoro op. beni subs-provoi
rutshuru = no 894/11. Pb. 05 de tenu
long terme vingt-huit rommain
en fuite prison rutshuru stop priere
rechercher activement et diriger
rutshuru si apprehender
Territoire Rutshuru*

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



TELEGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

- D urgent
- RP réponse payée
- CR accusé de réception
- LC télégramme différé
- NLT lettre - télégramme
- TC collationnement

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

à 12 h. 15 m.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Teléc. du 23 août 1940)

Déposé à Kigali le 07 à 08 h. 35 m. N° 504 86/84 mots

porte Kitega mukunga Rutana porte urumukira amuzi porte
Kitega Kitega = no: 566/pis obligeance recherche detenu
MTOLEZENSHI mukutu fils de XDEMBANA en ~~but~~ ^{but}
MTABUZA ded originaire gikomero chefferie BUTAYERWA
jeri territoire ngazi résidant à Kibaya chefferie Kushimira
territoire Kiremuyi stop condamné. trois ans six mois
prison Kigali stop nombreux antécédents stop Cas
de couv. diriger sur prison Kigali stop obligeance
Kiremuyi avertir Kibuye stop = prison Kigali

PARQUET DE
RUGANDA
KIGALI

Kigali

24 mars 1953

, le

N° 1031

RMP.

3671/T.

Aff.

Aff: MURYANGANIZI

4e
Reçu le 27-3-1953
chef
Beine aut

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'amener - de prise de corps à charge d un prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 3671/T.

Identité:

MURYANGANIZI, non autrement identifié, résident à la colline Kibumba, sous-chef Bigaruka, chef Kahamba, territoire de Kirotshe, district de Kivu-Nord, province de Bukavu, travailleur contracté au service du sieur BOREUX à Kisenyi, prévenu de vol qualifié par coopération.

A Monsieur l'O.P.J.:

Le Substitut du Procureur du Roi,

NYANZA-CITARAMA-BIUMBA-SHARUGU-ASTRIDA
RUMENGERI-KIBUNGU-KISENYI-KIBUYE-KIGALI

Gh. TACQ

Tacq

PARQUET DE

Kigali

24 mars 1953.

N° 1032 RMP.

3575/T.

Aff. KALIIDA

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'amener - de prise de corps à charge d'un prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 3575/T./Klg.

Identité:

KALIIDA, fils de Rubinda (ev) et de Ayingeneye (ev) originaire et résident à la colline Rwumba, lieu-dit Kizinga, chefferie Cyosha, territoire de Shungu, prévenu d'exploitation illicite d'or non ouvré (Art. I et 27, I° du Décret du 20 avril 1920, Ordonnance du Ruanda-Urundi N° 22/TF. du 11 octobre 1929.

A Monsieur l'O.P.J.:

Le Substitut du Procureur du Roi,

Ch. TACQ,

NYANZA-GITARAMA, BIUMBA-SHANGUGU-ASTRIDA

RUHINGENI-KIBUNGU-KISENYI-KIRUYE-KIGALI



à 11 h. 59 m.

Mod. 2/T

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse:

Explication des abréviations
admises pour les indications
de service.

D	urgent
RP	ré; onse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

, le

à 14 h. 15 m.

N.

mot:

on 9:30 / just 6 curiae prison nyanja namwe
anwar / umba pwa kamwe mwe ahang
Oya mwe cee kyali y tendant le 24/3/3
city prison entupurwar acherber
image stop = complice

PARQUET DE

Kigali, le 9 mars 1953

N° 842 / RMP. 3547/8.

Aff.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'amener - de prise de corps à charge d _____ prévenu _____ dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 3547/8.

Identité:

- 1) BUHURA alias BUHENDU A alias MANAZI, fils de Biraluge (ev) originaire de Mugeri, chefferie Katana, territoire de Kabare, Kivu, résident à Kamante (Shengugu) boy-cheuffeur.
- 2) BALIZENI Marcel, congolais de race Muhava, fils de Mafundwe (+) et de Mukandindo, originaire du village Idjwi, chefferie Muhemili, territoire de Kalaho et résident en territoire de Shengugu, sans profession.
- 3) MUHASHA, munyabungu, fils de Muhireu (ev) et de Mwukinyiginye (ev) originaire de la colline Jirundu, chefferie Cyasiga, territoire de Kabare, district du Kivu-Nord, et y résident, sans profession.
- 4) BAHIZI, fils de Mananbibi (+) et de Nyiremuyoboke (ev) originaire de la colline Sava, chefferie Mvejuru, territoire d'Astrida et y résident.

Ils sont prévenus de dégradation méchante d'un bien immeuble infraction commise lors de leur évasion de la prison de Kigali où ils étaient détenus pour autres causes.

A Monsieur l'O.P.J.:

Le Substitut du Procureur du Roi,

GITARAMA-NYANZA-BITU-BA-SHANGUGU-ASTRIDA
RUHONGERI- KIBUNGU-KICENYI- KIBUVE

Ch. SACRE,



Kigali, le 7 mars 1953

V.N.
PARQUET DU RUANDA
K I G A L I

O b j e t :

Aff: EVASION NSEKANABO
et consort.

N° 336/D.4/8.

MONSIEUR L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

NYANZA-GITARAMA-BIUMBA-SHANGUGU
ASTRIDA-RUFANCHESI-KIBUNGU-KISEMYI
KIBUYE

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les détenus mentionnés ci-dessous se sont évadés de la prison de Kigali dans la nuit du 11 au 12 février 1953.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage.

IDENTITE:

- 1) NSEKANABO, fils de Zigoma (+) et de Nyirangirumwani (ev) originaire de la colline Save, chefferie Mvejuru, territoire d'Astrida et y résident.
- 2) BISIGA alias BISIMWA Joseph, congolais de race Mushi, fils de Tabaza (ev) et de Mwisanzu (+) originaire de la colline Shangara, chefferie Kabare, territoire de Karohé, résident à Rweniko, chefferie Impara, territoire de Shangugu.
- 3) SINAJUMA, munyurwanda, mututsi, fils de Mirimo (ev) et de Nyirarebuka (+) originaire de Buye, chefferie Mvejuru, territoire d'Astrida, résident à la colline Save, même chefferie, ex-boy de maison au service du sieur VERCAMMEN.
- 4) SAMBA, alias Chepkwani, fils de Chepkwandi (ev) et de Tabaroni (+) originaire de la colline Cyamagero, chefferie Tengetcha, territoire de Kilitcho (Kenya-Colonie) district de Kisumu, résident à Kampala-town, chauffeur du sieur CANZ à Usumbura.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI
Ch. SACRE,



789 18 Jan 4e N
13-3-53

PARQUET DE KIGALI

Kigali, le 26 mars 1953

N° 1038 / RMP. 3408/T.

Aff. SAWE alias CHEPKUWAN

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat ~~de prise~~ - de prise de corps à charge du prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 3408/T.

Identité:

SAWE alias CHEPKUWAN, muganda, fils de Chepkuwandi(ev) et de
----- Talaroni(+) originaire de la colline Cyamagero, chefferie
Tengetcha, territoire de Kilitcho(Kenya) District de Ki-
sumo, résidant à Kampala, chauffeur au service de la Bitu-
mastic Roads Ltd. représenté à Usumbura par le sieur
Mierge, évadé de la prison de Kigali, con-
damné le 20 février 1953 par le Tribunal de Résidence du
Ruanda à UN AN ET DIX MOIS de S.P.P. pour plusieurs in-
fractions à la police de roulage et homicide involontaire

A Monsieur l'O.P.J.:

à KIGALI
NYANZA-RU
GITARAMA
BIUMBA
SHANGUGU

ASTRIDA
RUHENGIERI
KIBUNGU
KISENYI
KIBUYE

Le Substitut du Procureur du Roi,
G. TACQ,



Figali, le 1-er Avril 1913.-

recherches substantives.

№ 1052/D. 14/7.

de 3-4-48 E 3

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,
 NYANGA, GUYANAMA, BIE RA, JEEHONG, K. JONGA,
 KUN-NGOPI, KIRBAON, KIE-HOI, K. H. H. H. H. H.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien rechercher le nom de M. Anand Paul, fils de Deepu et de Sukhni, originaire de Maso, chefferie Bhushabji, territoire de Bute, ayant résidé à Maso, 1930-31, n° 53, ex-chef du service de la Sté Anand Paul & Co. Lushuh, par après à Court Roussille, en vue de lui verser la somme d'indemnité qui tient une somme de 250 francs à sa disposition à titre de P.I.

Je vous prie d'affirmer les recherches
d'usage et de m'en faire connaître le résultat.-

Figure 1. The effect of the concentration of the polymer on the gelation time of the polymer solution. The polymerization was carried out at 60°C for 10 min. The concentration of the polymer was 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 1.0, 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.8, 1.9, 2.0, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.0, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.0, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.0, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 6.0, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 7.0, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 8.0, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 9.0, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9.6, 9.7, 9.8, 9.9, 10.0, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.6, 10.7, 10.8, 10.9, 11.0, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 11.6, 11.7, 11.8, 11.9, 12.0, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7, 12.8, 12.9, 13.0, 13.1, 13.2, 13.3, 13.4, 13.5, 13.6, 13.7, 13.8, 13.9, 14.0, 14.1, 14.2, 14.3, 14.4, 14.5, 14.6, 14.7, 14.8, 14.9, 15.0, 15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5, 15.6, 15.7, 15.8, 15.9, 16.0, 16.1, 16.2, 16.3, 16.4, 16.5, 16.6, 16.7, 16.8, 16.9, 17.0, 17.1, 17.2, 17.3, 17.4, 17.5, 17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 18.0, 18.1, 18.2, 18.3, 18.4, 18.5, 18.6, 18.7, 18.8, 18.9, 19.0, 19.1, 19.2, 19.3, 19.4, 19.5, 19.6, 19.7, 19.8, 19.9, 20.0, 20.1, 20.2, 20.3, 20.4, 20.5, 20.6, 20.7, 20.8, 20.9, 21.0, 21.1, 21.2, 21.3, 21.4, 21.5, 21.6, 21.7, 21.8, 21.9, 22.0, 22.1, 22.2, 22.3, 22.4, 22.5, 22.6, 22.7, 22.8, 22.9, 23.0, 23.1, 23.2, 23.3, 23.4, 23.5, 23.6, 23.7, 23.8, 23.9, 24.0, 24.1, 24.2, 24.3, 24.4, 24.5, 24.6, 24.7, 24.8, 24.9, 25.0, 25.1, 25.2, 25.3, 25.4, 25.5, 25.6, 25.7, 25.8, 25.9, 26.0, 26.1, 26.2, 26.3, 26.4, 26.5, 26.6, 26.7, 26.8, 26.9, 27.0, 27.1, 27.2, 27.3, 27.4, 27.5, 27.6, 27.7, 27.8, 27.9, 28.0, 28.1, 28.2, 28.3, 28.4, 28.5, 28.6, 28.7, 28.8, 28.9, 29.0, 29.1, 29.2, 29.3, 29.4, 29.5, 29.6, 29.7, 29.8, 29.9, 30.0, 30.1, 30.2, 30.3, 30.4, 30.5, 30.6, 30.7, 30.8, 30.9, 31.0, 31.1, 31.2, 31.3, 31.4, 31.5, 31.6, 31.7, 31.8, 31.9, 32.0, 32.1, 32.2, 32.3, 32.4, 32.5, 32.6, 32.7, 32.8, 32.9, 33.0, 33.1, 33.2, 33.3, 33.4, 33.5, 33.6, 33.7, 33.8, 33.9, 34.0, 34.1, 34.2, 34.3, 34.4, 34.5, 34.6, 34.7, 34.8, 34.9, 35.0, 35.1, 35.2, 35.3, 35.4, 35.5, 35.6, 35.7, 35.8, 35.9, 36.0, 36.1, 36.2, 36.3, 36.4, 36.5, 36.6, 36.7, 36.8, 36.9, 37.0, 37.1, 37.2, 37.3, 37.4, 37.5, 37.6, 37.7, 37.8, 37.9, 38.0, 38.1, 38.2, 38.3, 38.4, 38.5, 38.6, 38.7, 38.8, 38.9, 39.0, 39.1, 39.2, 39.3, 39.4, 39.5, 39.6, 39.7, 39.8, 39.9, 40.0, 40.1, 40.2, 40.3, 40.4, 40.5, 40.6, 40.7, 40.8, 40.9, 41.0, 41.1, 41.2, 41.3, 41.4, 41.5, 41.6, 41.7, 41.8, 41.9, 42.0, 42.1, 42.2, 42.3, 42.4, 42.5, 42.6, 42.7, 42.8, 42.9, 43.0, 43.1, 43.2, 43.3, 43.4, 43.5, 43.6, 43.7, 43.8, 43.9, 44.0, 44.1, 44.2, 44.3, 44.4, 44.5, 44.6, 44.7, 44.8, 44.9, 45.0, 45.1, 45.2, 45.3, 45.4, 45.5, 45.6, 45.7, 45.8, 45.9, 46.0, 46.1, 46.2, 46.3, 46.4, 46.5, 46.6, 46.7, 46.8, 46.9, 47.0, 47.1, 47.2, 47.3, 47.4, 47.5, 47.6, 47.7, 47.8, 47.9, 48.0, 48.1, 48.2, 48.3, 48.4, 48.5, 48.6, 48.7, 48.8, 48.9, 49.0, 49.1, 49.2, 49.3, 49.4, 49.5, 49.6, 49.7, 49.8, 49.9, 50.0, 50.1, 50.2, 50.3, 50.4, 50.5, 50.6, 50.7, 50.8, 50.9, 51.0, 51.1, 51.2, 51.3, 51.4, 51.5, 51.6, 51.7, 51.8, 51.9, 52.0, 52.1, 52.2, 52.3, 52.4, 52.5, 52.6, 52.7, 52.8, 52.9, 53.0, 53.1, 53.2, 53.3, 53.4, 53.5, 53.6, 53.7, 53.8, 53.9, 54.0, 54.1, 54.2, 54.3, 54.4, 54.5, 54.6, 54.7, 54.8, 54.9, 55.0, 55.1, 55.2, 55.3, 55.4, 55.5, 55.6, 55.7, 55.8, 55.9, 56.0, 56.1, 56.2, 56.3, 56.4, 56.5, 56.6, 56.7, 56.8, 56.9, 57.0, 57.1, 57.2, 57.3, 57.4, 57.5, 57.6, 57.7, 57.8, 57.9, 58.0, 58.1, 58.2, 58.3, 58.4, 58.5, 58.6, 58.7, 58.8, 58.9, 59.0, 59.1, 59.2, 59.3, 59.4, 59.5, 59.6, 59.7, 59.8, 59.9, 60.0, 60.1, 60.2, 60.3, 60.4, 60.5, 60.6, 60.7, 60.8, 60.9, 61.0, 61.1, 61.2, 61.3, 61.4, 61.5, 61.6, 61.7, 61.8, 61.9, 62.0, 62.1, 62.2, 62.3, 62.4, 62.5, 62.6, 62.7, 62.8, 62.9, 63.0, 63.1, 63.2, 63.3, 63.4, 63.5, 63.6, 63.7, 63.8, 63.9, 64.0, 64.1, 64.2, 64.3, 64.4, 64.5, 64.6, 64.7, 64.8, 64.9, 65.0, 65.1, 65.2, 65.3, 65.4, 65.5, 65.6, 65.7, 65.8, 65.9, 66.0, 66.1, 66.2, 66.3, 66.4, 66.5, 66.6, 66.7, 66.8, 66.9, 67.0, 67.1, 67.2, 67.3, 67.4, 67.5, 67.6, 67.7, 67.8, 67.9, 68.0, 68.1, 68.2, 68.3, 68.4, 68.5, 68.6, 68.7, 68.8, 68.9, 69.0, 69.1, 6

~~Richard Fraile~~

N.A.

PARQUET DE

Kigali, le 28 mars 1953.-

N° 1047 / D. 34 / T. 980

Recherches

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe au Parquet de Usumbura un mandat d'amener - ~~de~~ à charge du prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage, et en cas de découverte, le (s) diriger sur ledit Parquet, sous bonne escorte, en rappelant le n° 4060/T.

Identité: LIPONDA, Christophe, fils de Kaesiye et de Leta, marié à Shambwā, Thérèse, originaire du village Mugonda, chefferie Likombolo, Territoire de Isangi, District de Staleyville, ~~ex-clerc~~ en service d'~~estaf~~-Motor à Usumbura, y ayant résidé CFC Belge, ~~Le~~ avenue n° 68.-
Nous avons appris que l'intéressé a été licencié à la Société ~~estaf~~ au mois d'août 1952. Depuis lors il a quitté Usumbura, sans laisser d'adresse.
D'après nos informations, il travaillerait actuellement à Bukavu et vivrait en concubinage avec une femme de race mubembe.-

A Monsieur l'O.P.J. :

NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA,
RUHENGURI, KIBUNGU, KISINYI, KIBUYE, KIGALI.-

Le Substitut du Procureur du Roi,

G. TACQ.-

Tacq

PARQUET DE

1048

D. 34

Recherches

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe au Parquet de Usurbura un mandat d'amener - de prise de corps - à charge d prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage, et en cas de découverte, le (s) diriger sur ledit Parquet, sous bonne escorte, en rappelant le n° 2409/77.

Identité :

Identité : NDABIRINZE, originaire de "Utshu" en chef-lieu Kibona-
ko, territoire de Kit-ga, prévenu de vol
qualifié, commis en juin 1952, en compa-
gnie des nommés ZIMBARO et KAVYIYA, -
l'intéressé avait coutume de se rendre à
Bubanza (s/chef Sindahera) chez un nommé
MUKANYI ou dans le Kyanabere (s/ch.
"ushatwi) chez un certain MUKANYI. -

A Monsieur l'O.P.J. :

Le Substitut du Procureur du Roi.

NYANZA, KITANA, BUBA, JUMBUJI, KATITA,
MUNYATI, KIMBOGI, KISUMU, KIBUYI, KIRINYA, KIRIA.

2000

Lucy

N. PARQUET DE

978/Just 4e

, le

N° 1049

/D. 34

Recherches

de 368/1053

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe au Parquet de un mandat d'amener - de prise de corps à charge d'..... prévenu..... dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage, et en cas de découverte, le (s) diriger sur ledit Parquet, sous bonne escorte, en rappelant le n°

175/214.-
Identité :

M. B. JACQUES, fils de ...
...
...
...
... (mandat d'amener) ...

Invisible

A Monsieur l'O.P.J. :

Le Substitut du Procureur du Roi,

NY...
LE...
RE...
N...

Caey

PARQUET DE

RUANDA

Kigali

, le

31 mars 1953

N°

1080

RMP.

2768/S.

Aff.

KARINAMARYO

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'amener - de prise de corps à charge d'..... prévenu..... dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP.

2768/S.

Identité:

KARINAMARYO, fils de Rugiga et de Nyiramatabaro, originaire de
----- Mwendo, chefferie Buganza-Nord, territoire de Kigali
et y ayant sa résidence, actuellement en fuite,
condamné par le Tribunal de Résidence du Ruanda,
séant à Kigali le 27 février 1953 à UN AN ET
VINGT QUATRE MOIS de S.P.P. pour trois vols quali-
fiés.

A Monsieur l'O.P.J.:

Le Substitut du Procureur du Roi,

à KIGALI
NYANZA-RU.
GITARAMA
BIUMBA
SHANGUGU

ASTRIDA
RUHENGIRI -
KIBUNGU
KISENYI
KIBUYE

CH. SACRE,



N.A.
MINISTRE DE JUSTICE
KINSHASA
KINSHASA.

Kinshasa, le 28 mars 1953.-

OBJET: 976/1953
EVASION D'UN
DIN 1953.

N° 1051/P.34/S.

3. 4-53

pour la
M. Mueyjan

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,
KINSHASA, KINSHASA, KINSHASA, KINSHASA, KINSHASA.
KINSHASA, KINSHASA, KINSHASA, KINSHASA, KINSHASA.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le 28 février 1953 vers sept heures le détenu N° 1051
KINSHASA, fils de Charles et de Manwa, originaire de Day-zi, 1350
Avenue, n° 3, territoire de Kumbura, s'est évadé de la prison de
Kumbura. Probablement s'est-il dirigé vers Kumbura où il se ca-
cherait, ou ailleurs.-

Je vous prie d'effectuer les recherches d'usage
et de m'en faire connaître le résultat.-

Le Directeur de Police Judiciaire,
G. LAM.

Lucy

CONGO BELGE

Service des

Télécommunications

Arrivé à



à 17 h. 00 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admisses pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

territoires nyanza artunda
shungu porte cont Kibuye postes
Kisumu Au kengeri by kumbi Kibungu

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à

Kigali

le 3

à

17 h. 00 m.

N° 39

108/106 mots

148603 / just vous signale evasion mit trente aut treute et un mon
prien kisenyi prevenu nyiruse alias nyirabaganuta fils
de nyandikute et de kandi originalis gisepro kabagali nyanza
et sous residence prevenu nyirakamuta alias gashirabaki
fils de lindiro alias nyirabandora et de nyirashikera alias
nyirabaganobere originalis de Kibungu kabagali nyanza
et habitant rubanu lugoyi kisenyi stop prevention
ete vol qualifie stop dangereux residence inter stop
même mit evasion de tenu Rugonolo de ruanda
nyatango Kibuye et y habitant condamné par
tribunal nyatango et deux mois 2 PP pour vol simple
stop prié bien vouloir faire rechercher = Residence

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 09 h. 11 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement : off km 18-

Indications de service taxées :

Adresse: OPJ Rutshuru Kibagire Edouard
Kigali manzi nyauya barakunda kusa karotche
bukamu urwa kibera butumbe kumuna

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à goma le 3 à 15 h. 20 m. N° 5 55/57 mots

Karotche Kibamu Karotche = no 19/11. 17 arrêté et dirigé
à prison pour homme Kibagire Edouard père nage
mère musenge chefferie busisha village kumuna
territoire rutshuru nord kumuna évadé prison
pour 1 an et 6 mois condamné trois ans et
mois = complice

Kibagire Edouard

N° /Just.4

K'Untware. ~~.....~~

Edashanyesha ko ugamba gushaka no
kunyohereza aba banta bo ku amashuri wawe ku bareba byo mu
Ruhengeri nurauka ubabonye.-

IZINA	SE	NYINA	UMUSOKI	CHIF	IBYO BAKOMI
Omal	Lemana	-	Astrido	-	Yaci Kefriss
Cyiringango	nyubabanz	nyubabanz	Buhingo	Bubemba	Jaracite
gulti	lebi gego	nyirabishuri	Kuramigego	Kamuzingi	"
phuli	lude	-	utaho cyeye	Urukunzi	"
Kanyamutoko	nyirorany	nyirorany	ukungu	Bakunzi	"
Malifana	Hitimuramba	nyubabanz	mulamiro	Bashurakibye	"
Bali geze	ndirwomo	ntamaramba	CEC. murave	Bikambale	"
dufuku Bikamba	ndondeye	linga gina	Kigiro kiriri	Kigage	"
mulonta Bonifae	Kidenge	nyubabanz	Katoko F.to	Bukirorongo	"
Makoba Andre	Bariyitze	ndababanz	shimwe	ngendakayo	"
Amuli	Kakamba	Karindi	murangwa	Kiroso	"
Batibuti Michel	umungu	utakarashira	ukonge	Baranyanka	"
cyahinda	Babigira	Jatoma	Kashara	ndorwa	Biamba..
nyarutgo	Jikama	nyirorany	umukungu	Rwankel	"
utahonduyepia	nyubabanz	ndumukoko	Cyamba	mwetum	"
gogo	Kabubu	-	Kivuye	ndorwa	"
ubabababizi	muturicase	-	nyakwango	Cyeshi	"
di ndababinyura	-	-	"	"	"
nyiraminego	-	-	"	"	"
lebi tsho	-	-	"	"	"
Jahakwa	-	-	"	"	"
muruta	-	-	"	"	"
Awaga	magurira	Kayuba	"	"	"
Bahamfite	Rwasa	nyubababizi	Iduri	Karika	"
Ali leli maru	Boyaga	Wakana	umugirama	Bumtogo	"
lebabirizi	leli maru	Kafu	ubuhingo	Rusavio	"
murumuna	Kajwira	nyirorany	Bulamata	Kashuri	"
Karongo Sans	Amuri	Cabur	nyarubenge	mwetum	"
Byagurira	Bitako	umukungu	Agungu	urubwa	"
Ru gashurafiri	Korani	nyubabanz	Rucuru	Ukumbura	"
Kamaga	nyirorany	umubabazi	Rurongali	Bugoyi	"yaribye
Sebaenzi	nyamirama	nyirorany	Bubusa	nyanda	"
Labongo	mwendati	ntamaramba	Kigiryo	-	yaciteye gashuri
Kimama Gego	hangaga	nyirorany	Musha	Bugurira	"
mingit	-	-	-	Ruburura	"
Apocemushi	ntamaramba	adurura	Cyibumera	Ruburura	"
nyubababizi	-	-	Kibumera	Kakamba	yari
Kalinda	Bubinda	nyirorany	Bumera	Cyeshi	yaciteye
Amura Simba	Hamici	Libango	CEC. Kigali	-	yara

N.A.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

PARQUET DU RUANDA

KIGALI.

Kigali, le 27 février 1953.

N° 718/D.5/Bi/S.

OBJET:

RECHERCHES OMALI.

N
Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,
à: NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA
RUHUNGURI, KIBUNGU, KISINYI, KIBUYA, KIGALI

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le détenu OMALI, fils de Semana et de Nyina, originaire d'Astrida C.T.C. district Ruanda, sans résidence fixe, s'est évadé de la prison de Biumba le 19.2.53. L'intéressé était condamné par jugement 226/P du Tribunal de Police de Biumba à 7+7 jours de SPP pour absence de passeport de mutation et absence de permis de séjour à la cité indigène. Par décision administrative Omali était mis à la disposition du Gouvernement du Ruanda-Urundi pour une durée de 3 mois, pour vagabondage.

Omali est un vagabond de réputation. Il rode ^{de} par préférence dans les CTC et cités indigènes où il vit de vol. Le précité fut déjà condamné de cette infraction par le Tribunal de Police de Biumba au cours de l'année 1952.

Vous voudrez bien effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte le diriger sur la prison de Biumba et m'en aviser.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,

CH. SACRE.



710 1953-13

N.A.

TUMI CYRILLE NGIRABANGI
PARQUET
KIGALI.

Kigali, le 2 mars 1963.-

N° 737/EP.3570/T.

OBJET:
RECHERCHES PYRIBINGA.

713

6.3.63

12 mars 63

N

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,
à: BIUMBA, CHEF. A. A. ~~XXXXX~~, SHANGUGU, ASTRIDA,
NYIRABANGI, KIBI, KIBI, KIBI, KIBI, KIGALI.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien rechercher le nommé NYIRABANGI, fils de Ngirabangi et de Nyirabangimana, résidant à la colline Buhinga, chefferie Suberuka, Territoire de Biumba, prévenu de vol qualifié de bétail.-

Vous voudrez bien effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte le diriger sur la Prison de Biumba et m'en aviser.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,

G. TACQ.-

G. Tacq

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Hour: 1.58

Mentions de service :

off =
bring

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.

prof: O P T prima m tshuru abt
lubero masiri shabunda co st rukengwa
Kigali ashuka n yanyuz bu urukha

D	Urgent
RP	Réponse payée
LC	Télégramme différé
MLT	Télégramme lettre
PC	Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

8731/compt/just	priere	rechercher	nomme
requisi	de	requisi	et
de	myirabishi	origine	de
colline	ruwanga	chef	chef
Komuzing	territoire	de Komuzing	prevenu
et blessures	volontaires	stop	- Complice

CONGO BELGE

Service des

Télécommunications

Arrivé à



à 09 h. 10 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Voie d'acheminement

Indications de service taxées :

Adresse :

OPD poma mshum
lubero mshizi Kipali nyanza
ashida shangupa mshizi biumba

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Kinshasa

, le

29

à

16

h.

00 m.

N°

45

.

45/19

mot

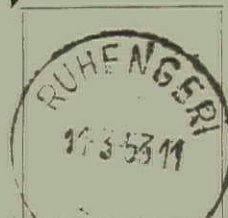
Cas Kibungu rpt parquet Kitega = no 22629/jud
prière rechercher urgence nomme ukusi
fils de juge tribunal territoire inyanza
ga prévenir accident routage Kigoma
territoire Kinshasa en fuite stop etait
@ chauffeur volant Kisenzi full stop =

Compolice

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 01 h 40 m.

12-8-13
467/Jan 48
TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

inf = cta = territoires
n fanga astiola shangugu
poste Coquilville Kisenyi Ruhengeri

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Kigali

le 11

à 08 h 40 m.

N° 192

17/58 mots

byumba kubungu = no 470/prio ~~stop~~ de terru kanga
mutoke fils de mporanye ded et de nyirarende
ded originaire colline nkungu chefferie bukunzi
bugarama territoire shangugu y residant etre
wa ende ce pour prison kigali stop
obligance effectuer recherches stop obligance
shangugu surveiller residence interresse
stop obligance kisenyi avertir kibungu =
gardien prison kigali

N.A.

PARQUET DE

Kigali, le 2 mars 1953.-

N° 742/D. 34/S

Recherches

NZORIJANA.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe au Parquet
de Usumbura un mandat d'amener - ~~de prise de corps~~
à charge de prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage, et en
cas de découverte, le (s) diriger sur ledit Parquet, sous bonne escorte, en rappelant le
n° 2818/VH.

Identité : NZORIJANA, fils de Titimumesha et de Mulenganira,
originaire de Maramvya, chefferie Bashirahishize,
territoire de Kitega (Urundi), ayant résidé au C.T.
C. d'Usumbura, vagabond, inculpé de tentative de
vol qualifié.-

A Monsieur l'O.P.J. :

NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA,
RUHUNGURI, KIBUNGU, KISINYI, KIBUYE, KIGALI.

Le Substitut du Procureur du Roi,

CH. SACRE.-

Kiga li, le 2 mars 1953.

N° 739/T.34/S.

OBJET:

RECHERCHES BAHIGZU et art.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
à: NYANZA, CITARABA, BINTABA, SHI NGUGU, ASTER
KUNYONZI, KIRIMBA, ELI-NYI, KIBUYI, Kigali

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

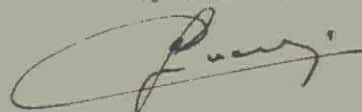
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Parquet d'Usumbura recherche, pour paiement de 1.000/-frs, ~~de 200/-frs~~, et de 40/-frs de D.I. suite à un accident de roulage leur arrivé en 1950, les nommés :

- 1) BAHIGZU, fils de Ndirwonda et de Ntamasambiro, originaire de Busa-va (coll.), chefferie Bika, territoire de Muravya, résidant à la colline Kiriri, chef Libakara, territoire de Usumbura (1.000/-frs, D.I.).-
- 2) KUNYU, (Julien Bukanga), fils de Ndondaye et de Sinagira originaire de la colline Ngiro, chef Kizaga, territoire de Bubanza (40/-frs).-

Vous voudrez bien effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, les diriger sur le Parquet d'Usumbura, en rappelant le n° RMP.1272/V et m'en aviser.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,

M. SAGET.-



701 / 1272/V
6.5.53

N.A.

TRIBUNAL DU RWANDA-URUNDI
PARQUET DU RWANDA
KIGALI.

Kigali, le 2 mars 1953.-

Nº 741/D.24/2.

OBJET:

PROSECUTION

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,
à: NYANZA, GITERAKA, BIRBA, MUKONGU, ASTRIDA,
MUKONGU, KIBOGU, KIBOGU, KIBOGU, KIBOGU, KIBOGU.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le Parquet d'Usumbura recherche pour remise de l'I. de 150,-fr
le nommé MUKONDA Boniface, fils de Kitango Mwana et de Nawa Ngoyi,
territoire de Kengolo, chefferie Buki, sous-chefferie Fito, vil-
lage Katcha, ayant résidé précédemment à Usumbura, camp B.C.B.
nº 17 avenue nº C. et actuellement sans résidence ni domicile con-
nus

-Vous voudrez bien effectuer les recherches
d'usage et, en cas de découverte, faire connaître au Parquet d'Usum-
bura la résidence actuelle de l'intéressé, et m'en aviser.-

LE PROCUREUR DU PARQUET DU RWANDA,

CH. SACRE.-

PARQUET DE RUANDA

Kigali, le 3 mars 1953.-

KIGALI

N°. 756/ D. / 34/ 22/57/S.

Recherches

MAKOBA André.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe au Parquet de Usumbura un mandat ~~de~~ - de prise de corps à charge du prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage, et en cas de découverte, le (s) diriger sur ledit Parquet, sous bonne escorte, en rappelant le n° 3395/V.

Identité: **MAKOBA, André**, probablement fils de **Barinyitse et de Ndabwebwe**, originaire de la colline **Shimwe**, **sous-chef Gakwenuzi**, chef **Ngendahayo**, protestant, commerçant, actuellement en fuite, sans domicile ni résidence connus dans ou hors du Congo Belge et du Territoire du Ruanda-Urundi.-

A Monsieur l'O.P.J. :
 NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA,
 RUHONGURI, KIBUNGU, KISINYI, KIBUYA, KIGALI.-

Le Substitut du Procureur du Roi,
 CH. SACRE.-



N.A.

PARQUET DE RUANDA

Kigali, le 3 mars 1953.-

KIGALI

N° 758/ D. 34/ 22/59/S.

Recherches

AMURI.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe au Parquet de Usumbura un mandat ~~de~~ - de prise de corps à charge d..... prévenu..... dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage, et en cas de découverte, le (s) diriger sur ledit Parquet, sous bonne escorte, en rappelant le n° 3351/F/B.-

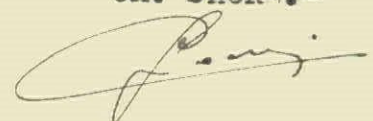
Identité: AMURI, fils de Ka-kembe et de Kasindi, célibataire, originaire de la colline Mulongwe, Kapita Kakembe, chef Kiloso, territoire de Fizi, district du Kivu(Sud, de face mubembe, résidant à Ndiga, capita Batakwa, chef Senga, District Kigoma, Tanganyika Territory, en fuite condamné par défaut par le Tribunal de Résidence de l'Urundi à Usumbura, en date du 26 décembre 1952 à 2 ANS de "S.P.P., frais ou 7 jours de C.P.C."

A Monsieur l'O.P.J. :

NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA
RUHONGORI, KIBUNGU, KISINYI, KIBUYA, KIGALI.-

Le Substitut du Procureur du Roi,

CH. SACRE.-



N.A.

PARQUET DE RUANDA

Kigali, le 3 mars 1953.-

KIGALI

757/ D. 24 22/58/S.

Recherches

BUTIBUTI, Michel.

705/ 6-3-13
Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe au Parquet de Usumbura un mandat ~~de prise~~ - de prise de corps à charge du prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage, et en cas de découverte, le (s) diriger sur ledit Parquet, sous bonne escorte, en rappelant le n° 2079/B/V.-

Identité: BUTIBUTI, Michel, famille des Abahanza, fils de Mpunga (+) et de Ntakarashira (+) originaire de la colline Nkonge, chefferie Baranyanka, territoire de Ngozi, marié à Kineye Marie, père des cinq enfants, ex-catéchiste de la Mission Protestante de Mabayi, actuellement en fuite, sans domicile ni résidence connus dans ou hors du Congo-Belge et du Territoire du Ruanda-Urundi.-

A Monsieur l'O.P.J.:

NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA,
RUH-NG-RI? KIBUNGU, KIS-NYI, KIBUYU, KIGALI.-

Le Substitut du Procureur du Roi,

CH. SACRE.-

66 / RMP. 3437/S.

Aff. GAHINDA

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu' il existe à mon office un mandat d'amener - de prise de corps à charge d'un prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le (s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 3437/S.

Identité:

GAHINDA, fils de Babwiza(ev) et de Gatoma(ev) originaire de la colline Bashara, chefferie Ndorwa, territoire de Biumba, résident à la colline Kamushubi, même chefferie et territoire, travailleur au service du colon minier sieur Pirotte à Kaniga, condamné le 13 février 1953 par le Tribunal de Résidence du Ruanda, séant à Kigali à 8 mois de S.P.P. pour vol qualifié.

A Monsieur l'O.P.J. :

KIGALI	ASTRIDA
NYANZA	RUFENGERI
GITARAMA	KIBUNGU
BIUMBA	KISENYI
SHANGUGU	KIBUYE

Le Substitut du Procureur du Roi.

CH. SACRE,



N° 770 / RMP. 2770/S.

Aff. ~~NTAHONTUYE~~ NTAHONTUYE Papias.709 / 6.5.53
gautier / N

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe à mon office un mandat d'arrêt de prise de corps à charge d'un prévenu dont l'identité est reprise ci-dessous.

Je vous saurais gré de bien vouloir effectuer les recherches d'usage et, en cas de découverte, le(s) diriger sur mon office, sous bonne escorte, en rappelant le n° RMP. 2770/S.

Identité:

NTAHONTUYE Papias, fils de Muharyangabo et de Udumukobwa, originaire de Rutare, chefferie Kingogo, territoire de Kisenyi, ayant résidé à Cyarwa, chefferie Nvejuru, territoire d'Astrida, ex-boy au service de S.M. Kasam commerçant à Astrida, condamné le 13-2-1953 par le Tribunal de Résidence du Ruanda, séant à Kigali à 2 ans de S.P.P. pour vol qualifié.

A Monsieur l'O.P.J. :

KIGALI
NYANZA
GITARAMA
BIUMBA
SHANGUGUASTRIDA
RUMUNGURI
KIBUNGU
KISENYI
KIBUYE

Le Substitut du Procureur du Roi.

CH. SACRE,

